



En 2022, 10,6 % des résidences principales sont chauffées au fioul en Normandie (soit 163 000 logements), une proportion supérieure à la moyenne métropolitaine (8,5 %). Ce mode de chauffage reste particulièrement présent dans les territoires ruraux de la région, notamment dans l'Orne où près d'un logement sur cinq utilise encore ce combustible. Pour autant, la part de résidences principales chauffées au fioul a nettement reculé au profit du gaz et de l'électricité depuis 1975. Les ménages les plus âgés ou vivant en maison restent aujourd'hui les plus fréquemment équipés de ce mode de chauffage.

## La Normandie, 4<sup>e</sup> région de France pour la part de ménages chauffés au fioul

En 2022, 8,5 % des résidences principales utilisent le fioul comme énergie principale de chauffage en France métropolitaine. Ce combustible représente 23 % des émissions de gaz à effet de serre liées au chauffage, aux besoins en eau chaude sanitaire et à la cuisson du secteur résidentiel. Afin d'en réduire l'usage, la loi « Climat et Résilience » a interdit l'installation de nouvelles chaudières au fioul à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022. De plus, la **vulnérabilité énergétique** est deux fois plus fréquente dans les logements chauffés au fioul que dans ceux utilisant un autre mode de chauffage [Balcone & al., 2025 ; [pour en savoir plus](#)]. Les ménages concernés ont souvent des revenus plus faibles, ce qui contribue à cette vulnérabilité et représente un frein au changement pour un mode de chauffage moins émetteur de gaz à effet de serre.

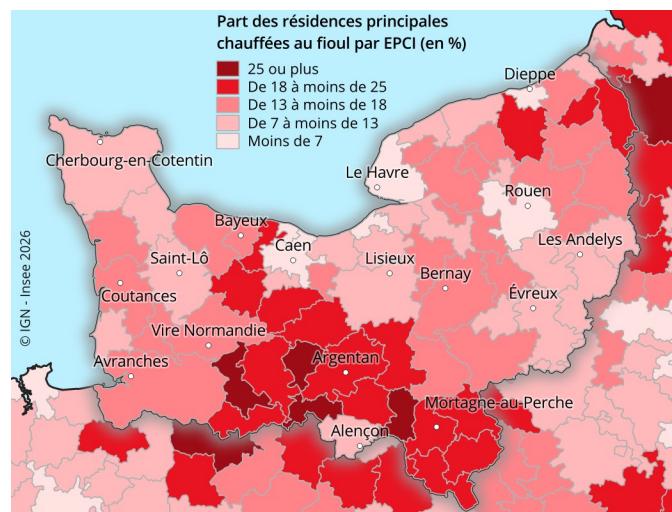
En Normandie, 163 000 résidences principales sont chauffées au fioul (10,6 %), une proportion supérieure à la moyenne nationale qui place la région au 4<sup>e</sup> rang des 13 régions métropolitaines, derrière Bourgogne-Franche-Comté (13,3 %), Grand Est (12,4 %) et la Bretagne (11,5 %). Les résidences principales de la région sont en effet plus souvent situées en **zones rurales** (46 % contre 32 % au niveau métropolitain) où le fioul reste couramment utilisé. En Normandie, seules 3,5 % des résidences principales situées en **commune urbaine dense** utilisent le fioul alors que 47 % sont au gaz. En outre, seuls 2,4 % des appartements de la région sont chauffés au fioul contre près de 15 % des maisons individuelles.

En Seine-Maritime, département le plus densément peuplé de la région, seules 7,7 % des résidences principales sont chauffées au fioul. A contrario, près d'un logement sur cinq dans l'Orne utilise ce mode de chauffage, ce qui place le département au 7<sup>e</sup> rang métropolitain. Les autres départements normands présentent des niveaux plus homogènes mais qui restent supérieurs à la

moyenne nationale : 10,3 % dans le Calvados, 11,5 % dans l'Eure et 12,3 % dans la Manche.

La proportion de résidences principales chauffées au fioul varie sensiblement au sein des intercommunalités de la région, de 4 % dans la communauté de communes (CC) Cœur Côte Fleurie à plus de 26 % dans les CC du Val d'Orne, du Pays Fertois et du Bocage Carrougeon ► [figure 1](#). Les logements de la Métropole Rouen Normandie et des communautés d'agglomération Caen la Mer et Le Havre Seine Métropole (près du tiers des logements de la région) ont, quant à eux, un taux de chauffage au fioul deux fois moins élevé que la moyenne régionale.

## ► 1. Part des résidences principales chauffées au fioul par EPCI

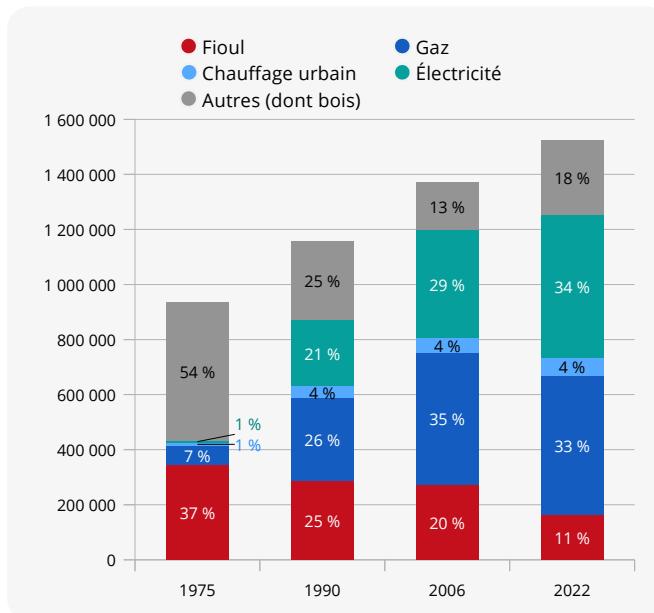


Source : Insee, Recensement de la population 2022, base logement exploitation principale.

## Depuis 1975, deux fois moins de résidences principales chauffées au fioul

Si le fioul est l'un des modes de chauffage les moins utilisés en 2022, celui-ci était très présent dans la région en 1975. Il représentait en effet 37 % des résidences principales et même 72 % des logements dotés d'un **chauffage central**, un type d'installation équipant, à cette époque, un logement sur deux. Entre ces deux dates, le parc de logements normands s'est fortement développé (et l'équipement en chauffage central également), mais au profit d'autres types d'énergie. Ainsi, le nombre de résidences principales équipées d'un chauffage au fioul a été divisé par 2 en moins de 50 ans, avec une nette diminution entre 2006 et 2022 ▶ **figure 2**. Le chauffage au gaz équipait moins d'un dixième des résidences principales normandes en 1975, il alimente en 2022 un tiers des résidences principales normandes (33 %). L'électricité, mode de chauffage encore embryonnaire en 1975 (1 %), est le mode de chauffage le plus utilisé en 2022 (34 %).

### ► 2. Évolution du mode de chauffage des résidences principales normandes entre 1975 et 2022



**Note :** Les données historiques du recensement de la population sont issues du système d'analyse de la population par l'historique des recensements (Saphir). Certains concepts ou définitions, et les questions posées évoluent dans le temps, des ajustements statistiques sont opérés, et expliquent de faibles écarts avec le recensement de la population millésimé.

**Source :** Insee, Recensements de la population.

La diminution rapide de l'utilisation du fioul n'a pas touché de la même manière tous les types de logements. En 1975, plus de la moitié des appartements étaient chauffés au fioul, contre moins d'une maison sur trois. En 1990, la proportion de maisons et appartements utilisant ce mode de chauffage était égale (25 %). En 2006, la part de maisons concernées n'avait pas évolué quand moins d'un appartement sur dix était chauffé au fioul. En 2022, le chauffage au fioul n'est plus que marginal pour les appartements (un sur cinquante), alors qu'une maison sur sept en est encore équipée. En outre, les logements achevés avant 1970 utilisent plus souvent ce mode de chauffage (12 %), tandis que seules 1 % des résidences principales construites après 2005 sont concernées.

Compte tenu de cette différence d'évolution entre maisons et appartements sur la période, la diminution de la part du fioul dans le chauffage des ménages a été plus lente dans l'Orne qu'en Seine-Maritime. En effet, près d'un logement seinomarin sur deux est un appartement, alors que la part des maisons est majoritaire sur le territoire ornais. Dès 1990, le chauffage au fioul n'équipait plus que 23 % des logements seinomarins contre 31 % des logements dans l'Orne. Dans les autres départements normands, la diminution de l'utilisation du fioul s'est faite à un rythme comparable.

### Les retraités représentent près d'un ménage sur deux chauffés au fioul

Cette prépondérance de l'usage du fioul dans les territoires ruraux se reflète également sur les caractéristiques des personnes concernées. Ainsi, plus du quart des agriculteurs utilise ce mode de chauffage en 2022 ▶ **figure 3**.

### ► 3. Part de ménages normands chauffés au fioul selon la catégorie socioprofessionnelle

Catégorie socioprofessionnelle (CS) de la personne de référence du ménage	Nombre de ménages	dont chauffage au fioul		
		Nombre	Part de la CS (en %)	Part du total (en %)
Agriculteurs exploitants	17 600	4 700	27	3
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	61 600	7 900	13	5
Cadres et professions intellectuelles supérieures	132 900	12 100	9	8
Professions Intermédiaires	230 200	18 600	8	12
Employés	235 400	16 800	7	10
Ouvriers	254 800	19 700	8	12
Retraités	518 500	78 200	15	48
Autres personnes sans activité professionnelle	89 200	3 300	4	2
<b>Ensemble</b>	<b>1 540 300</b>	<b>161 400</b>	<b>10</b>	<b>100</b>

**Note :** Les chiffres étant arrondis à la centaine la plus proche, leur somme peut différer du total.

**Lecture :** 17 600 ménages normands ont comme personne de référence un agriculteur exploitant. Parmi ces ménages, 4 700 se chauffent au fioul.

**Source :** Insee, Recensement de la population 2022, exploitation complémentaire.

Les déménagements favorisent la moindre utilisation du fioul. En effet, une partie des nouveaux propriétaires, primo-accédants ou non, profitent de l'acquisition de leur logement pour réaliser des travaux de rénovation et, pour certains, remplacent alors une chaudière au fioul par un autre mode de chauffage. De ce fait, les ménages résidant depuis moins de 10 ans dans leur logement n'utilisent le fioul que dans 6 % des cas, ce ratio monte à 19 % pour les ménages installés dans leur logement depuis 20 ans ou plus.

Par ailleurs, les personnes âgées sont davantage concernées : 19 % des ménages comportant au moins une personne de plus de 75 ans sont chauffés au fioul contre 9 % pour les autres ménages. De ce fait, les retraités sont surreprésentés dans l'utilisation de ce combustible : ils représentent près de la moitié des utilisateurs de fioul, alors qu'ils ne constituent qu'un tiers des ménages normands.●

**Flavien Alleaume, Antoine Pène (Insee)**



Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur [insee.fr](http://insee.fr)

## ► Sources

Pour la description du parc de logements et de ses occupants selon l'énergie de chauffage utilisée (fioul ou autre énergie), le **recensement de la population** est la principale source d'information. L'énergie est celle du principal mode de chauffage.

La caractérisation **urbaine** ou **rurale** des communes est issue de la **grille communale de densité**, qui permet de classer les communes en fonction du nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants sur leur territoire.

## ► Pour en savoir plus

- [Fidani G., Méreau B., Mora V., « 2,6 millions de résidences principales encore chauffées au fioul en 2022 », Insee Première n° 2088, janvier 2026.](#)
- [Balcone T., Huault L., Lancel A., « Logement : 293 000 normands en situation de vulnérabilité énergétique », Insee Analyses Normandie n° 139, mars 2025.](#)
- [SDES, « Les énergies de chauffage des ménages en France », derniers résultats, 2024.](#)

## ► Définitions

Un **chauffage central** est un mode de chauffage avec lequel on peut chauffer les différentes pièces d'un logement à partir d'un seul générateur de chaleur. La source de chaleur peut être la combustion d'un combustible (bois, charbon de bois, houille, gaz, fioul) ou l'électricité ainsi que la géothermie.

Un ménage est dit en situation de **vulnérabilité énergétique** pour le logement s'il ne fait pas partie des 25 % des ménages les plus aisés et si ses dépenses énergétiques conventionnelles liées à l'habitat, rapportées à son revenu disponible, sont supérieures à 9,2 %. Ce seuil correspond au double de la médiane des taux d'effort observés en France métropolitaine en 2021.

